

HOUSING FIRST

POUR LES SANS-ABRI

- De longue durée.
- Très fragiles (problématiques de santé physique et/ou santé mentale et/ou assuétude).
- Pour lesquels les solutions classiques ont montré leurs limites (ces personnes fréquentent les services d'aide depuis des années et ne parviennent pas à entamer un processus d'insertion).

DIRECTEMENT DE LA RUE AU LOGEMENT

Sans autre condition que celles de tout locataire (paiement du loyer et respect contrat de bail). Donc pas d'obligation de cure/mise en projet. Le logement est le point de départ d'un processus d'insertion et non l'arrivée.



LOGEMENT + ACCOMPAGNEMENT

Cet accompagnement est intensif et multiple et doit durer aussi longtemps que nécessaire.

L'OBJECTIF EST LE RÉTABLISSEMENT



Modèle initié à New-York au début des années 90

Transposé dans plusieurs pays d'Europe. HF démontre son **EFFICACITÉ** et son **EFFICIENCE** (meilleur rapport coût-impact). **HF EST BASÉ SUR DES PREUVES.**

Housing First Belgium est une expérimentation d'innovation sociale testant à l'échelon fédéral l'insertion par le logement pour les personnes sans-abri les plus fragiles (confrontées à l'absence de solutions dans le circuit classique d'aide).

Housing First Belgium démontre que ce public est capable d'habiter un logement, directement depuis la rue, grâce à un accompagnement intensif et pluridisciplinaire adapté à ses besoins élevés.

Housing First Belgium invite dès lors à envisager autrement les politiques actuelles de lutte contre le sans-abrisme : **VISER UNE SORTIE RAPIDE DU SANS-ABRISME EN OSANT DAVANTAGE LE LOGEMENT ET L'ACCOMPAGNEMENT.**



Un manuel d'implémentation du Housing First et un rapport statistique sont disponibles sur : WWW.HOUSINGFIRSTBELGIUM.BE

Projet initié et soutenu par la Secrétaire d'Etat à la lutte contre la pauvreté, grâce à un subsides de la Loterie Nationale.



Sur le terrain, la mise en oeuvre a été réalisée par les institutions suivantes :



HOUSING FIRST EN BELGIQUE : ÇA MARCHE !

Résultats et invitation à une sortie rapide du sans-abrisme



HOUSING FIRST BELGIUM

Pour ne pas faire un simple copié-collé du modèle américain, la Secrétaire d'Etat à la lutte contre la pauvreté - grâce à un subsides de la Loterie Nationale - a lancé une **PHASE-TEST DE 3 ANS** au travers de 8 sites d'implémentation¹:

GAND, ANVERS, BRUXELLES², MOLENBEEK-SAINT-JEAN, HASSELT, LIÈGE, NAMUR, CHARLEROI.

Des équipes Housing First ont facilité l'accès au logement à plus de **150 PERSONNES SANS-ABRI TRÈS FRAGILES**. Elles les ont ensuite accompagnées de manière intensive dans tous les domaines de leur vie en visant le maintien en logement et l'entame d'un processus de rétablissement.

Une équipe d'évaluation a **SUIVI** une partie de ces locataires pendant **2 ANS** en les comparant à des personnes fréquentant (ou ayant fréquenté) le système d'aide qui leur est habituellement dédié en Belgique³.

Les résultats mettent en évidence les meilleures conditions d'implémentation du modèle Housing First compte tenu des réalités belges.

¹ Le projet «Huis inclusief» mené à Courtrai et en Flandre Occidentale-Sud a rejoint en partie cette expérimentation.
² La Région de Bruxelles-Capitale.
³ Ce sont les équipes d'accompagnement HF qui ont sélectionné les futurs locataires. L'équipe d'évaluation a ensuite cherché des participants au profil similaire parmi les sans-abri fréquentant les services d'aide classiques ou les sans-abri récemment relégués après avoir fréquenté ces mêmes services.

ÉVALUATION CONTINUE DE 378 PERSONNES



HOUSING FIRST BELGIUM
141 LOCATAIRES



SYSTÈME HABITUEL D'AIDE AUX SANS-ABRI
237 PERSONNES



137 SANS-ABRI

100 LOCATAIRES



HOUSING FIRST, ÇA MARCHE EN BELGIQUE AUSSI !

LES LOCATAIRES HOUSING FIRST BELGIUM SONT DES SANS-ABRI

DE LONGUE DURÉE

AUX FRAGILITÉS MULTIPLES

Au moins 50% présente une pathologie aiguë ou chronique liée à sa **SANTÉ PHYSIQUE** **

Au moins 50% présente un **DIAGNOSTIC PSYCHIATRIQUE***

Au moins 50% présente une **ADDICTION** (drogue et/ou alcool)*

Au moins 30% présente un **DOUBLE DIAGNOSTIC** (problématique de santé mentale et addiction)

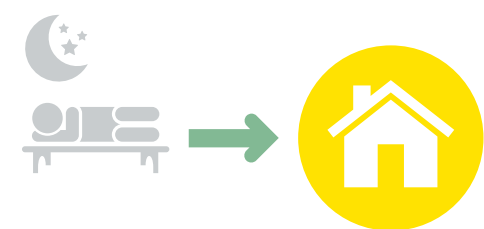
5 ANS

En moyenne, ils ont passé plus de 5 ans en **SITUATION DE SANS-ABRISME***

* Il s'agit de données communiquées directement par le participant à l'évaluateur. Elles sont donc probablement sous-estimées.
** 27% des locataires HFB perçoivent une allocation pour personne handicapée.

1 GRÂCE AUX PRATIQUES HF, LES SANS-ABRI AUX BESOINS ÉLEVÉS

SONT CAPABLES D'HABITER, DIRECTEMENT DEPUIS LA RUE



A. ILS SE MAINTIENNENT EN LOGEMENT. Après 2 ans, 90% sont toujours dans leur logement.

B. ILS S'APPROPRIENT LEUR LOGEMENT, et cela davantage que les personnes en logement non accompagnées par les équipes HFB.

C. ILS PAIENT LEURS LOYERS. Seuls 20% présentent des défauts de paiement, ce qui est le plus souvent réglé par l'équipe ou un médiateur.

D. IL N'Y A PAS DE PROFIL AVEC LEQUEL CELA FONCTIONNE MIEUX OU MOINS BIEN. On ne peut donc exclure personne a priori des pratiques HF, il faut oser avec tous.

2 LES SANS-ABRI AUX BESOINS MOINS ÉLEVÉS

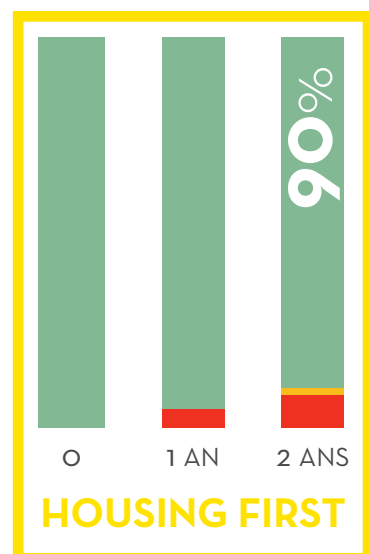
SONT ÉGALEMENT CAPABLES D'HABITER, SANS ACCOMPAGNEMENT HF

A. En dehors des pratiques HF, des sans-abri de moins longue durée (en moyenne, 1 an et demi) et moins fragiles parviennent également à se maintenir en logement (après 2 ans, 86% sont toujours dans leur logement).

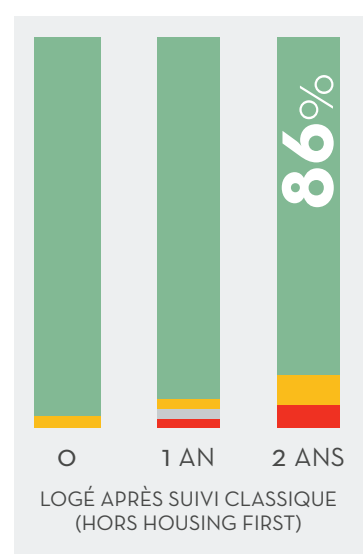
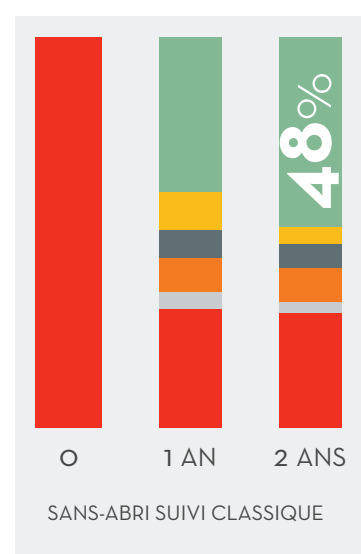
B. Cela en l'absence d'accompagnement ou, pour une minorité (14%), avec un accompagnement **peu intense** qui disparaît après 12 mois.

C. Beaucoup sont passés par une maison d'accueil et ont donc été préparés à l'entrée en logement (47%).

100%



0%



SANS-ABRISME (RUE/ABRI DE NUIT)



SANS LOGEMENT (PRISON)



LOGEMENT PRÉCAIRE/INADÉQUAT



SANS LOGEMENT (HÉBERGEMENT COURT SEJOUR)
Exemple: maison d'accueil.



SANS-LOGEMENT (HÔPITAL/CURE)



LOGEMENT ADÉQUAT

3 LE SYSTÈME CLASSIQUE D'AIDE AUX SANS-ABRI NE FACILITE PAS UN ACCÈS RAPIDE AU LOGEMENT

A. Il faut 2 ans pour que seuls 48% parviennent au logement.

B. Ces logements ne sont pas toujours salubres.

C. Beaucoup sont en institutions hospitalières (7%) ou pénitentiaires (9%) **sans perspective de logement à la sortie.**

48%

86%

4 LE SYSTÈME CLASSIQUE D'AIDE AUX SANS-ABRI N'ACCÈDE PAS SUFFISAMMENT AU LOGEMENT SOCIAL.

OR CELUI-CI EST LE SEUL ABORDABLE POUR LES PERSONNES AUX REVENUS MODESTES

A. Les quelques personnes sans-abri qui quittent la rue pour le logement accèdent principalement au **parc locatif privé** (55%).

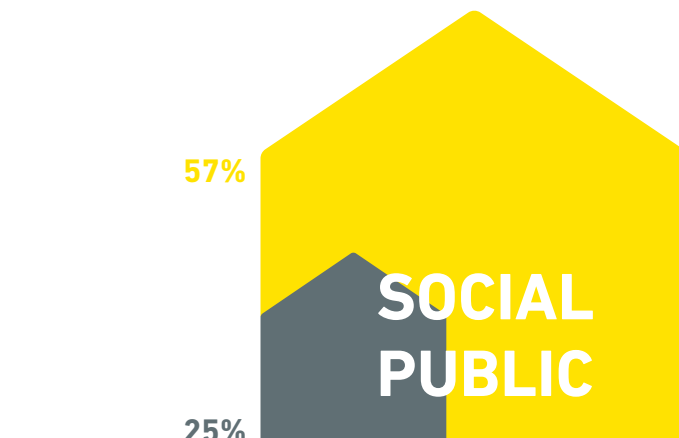
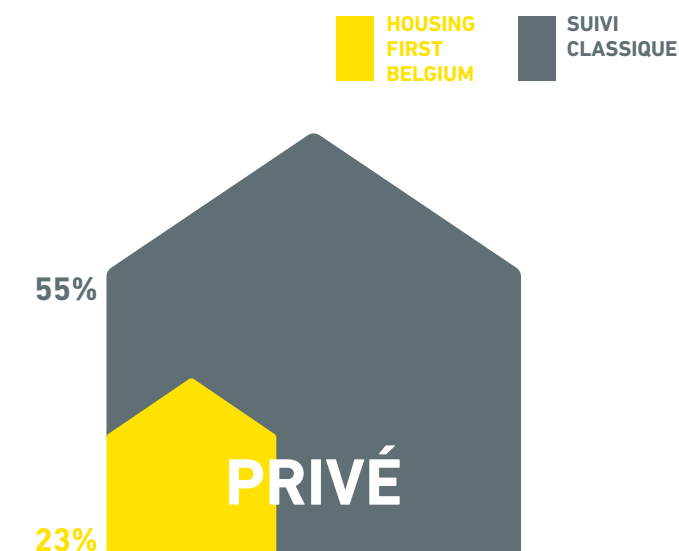
B. Si les locataires HFB ont accédé aux logements sociaux c'est surtout par des **accords spécifiques et exceptionnels.**

C. Le revenu moyen des locataires HFB est de 886 euros/mois.

D. La source de revenu principale est le Revenu d'Insertion Sociale, quel que soit le groupe étudié.

E. Le loyer est plus accessible au sein du parc locatif social public (254 euros/mois) que dans le parc locatif privé (443 euros/mois).

F. Le bail est d'une durée plus courte chez le propriétaire privé (74% des contrats de location ne dépassent pas 1 an). Cela ne favorise pas l'appropriation du logement.



PUBLIC AUTRE 3%

INITIATIVES D'HABITATION PROTÉGÉE 2%

MAISON DE REPOS 2%

20%

AIS

13%

LE LOGEMENT AMÉLIORE RAPIDEMENT L'AUTONOMISATION ET PLUS LENTEMENT

L'ESTIME DE SOI (IL FAUT 2 ANS)*

5 LE LOGEMENT FACILITE L'INTÉGRATION SOCIALE*

A. Le logement joue le rôle de levier pour réaliser les démarches administratives et accéder aux droits sociaux. Cela d'autant plus vite dans le groupe Housing First (grâce à l'accompagnement des équipes HF).

B. Par comparaison, en 2 ans, près de 50% des personnes sans-abri ne sont toujours pas en ordre de carte d'identité et 23% ne disposent d'aucune source de revenu alors qu'elles y ont droit.

C. Le logement facilite l'accès aux formations et à l'emploi pour 1 locataire sur 10, de manière graduelle après la 1ère année en logement. Avec le public concerné par le HF, l'objectif premier est le rétablissement et ces résultats sont donc exceptionnels.

* Observation réalisée tant pour le groupe HFB que pour le groupe reloué hors HFB.

7 APRÈS 1 AN ET 2 ANS, CE SONT LES LOCATAIRES HFB QUI PRÉSENTENT LE MEILLEUR ÉTAT DE SANTÉ

A. On constate une stabilisation ou une amélioration, surtout concernant les problématiques de santé mentale.

B. La consommation d'alcool en situation de sans-abrisme s'aggrave.

POINTS D'ATTENTION :

A. L'impact positif du logement dans la vie du locataire HFB est un processus discontinu qui prend du temps. **L'accompagnement HF doit pouvoir s'inscrire dans la durée et être intensif quand nécessaire.**

B. Certains locataires HFB restent dans un état de santé très fragile, avec usage dur de drogues et une faible compliance au traitement (moins de 50% suivent les prescriptions médicales). **Les équipes HF devraient disposer de ressources spécifiques en santé/assuétude.**

C. Les bonnes relations avec le voisinage et le propriétaire contribuent directement à l'appropriation et au maintien en logement. **La pénurie de logement ne devrait pas faire accepter n'importe quelle formule locative. Un responsable logement devrait être désigné et assurer une médiation si nécessaire** (fonction de capteur logement)..

D. L'impact positif des pratiques HFB se manifeste doucement puis s'affirme après la 1ère année. Or, les données récoltées après 2 ans ne concernent actuellement que 30% des locataires HFB. **Un processus d'évaluation longitudinale doit couvrir une période de plus de 2 ans.**

LES PRATIQUES HF NE COÛTENT PAS CHER AUX POUVOIRS PUBLICS ET L'IMPACT POSITIF INDIVIDUEL ET SOCIÉTAL EST RAPIDE ET DURABLE

A. En deux ans, les coûts individuels liés aux séjours hospitaliers diminuent de 46%.

B. Accompagnement HFB : 17,80 euros/nuit/personne
Abri de nuit : 55 euros/nuit/personne

-46%

17,80€

HOUSING, FIRST ! ET APRÈS ?

QUELQUES ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE HOUSING FIRST BELGIUM :

- Dénombrer et décrire le public sans-abri.
- Faire correspondre les besoins et l'offre des services par une orientation efficace.
- Soutenir l'innovation sociale et le développement de nouvelles offres, telle que Housing First.
- Viser le circuit le plus court pour la sortie de rue et éviter l'installation dans les structures d'accueil d'urgence.
- Oser le logement, plus vite (housing led).
- Augmenter l'accès du public à revenu modeste à du logement de qualité et soutenir les pistes innovantes.
- Investir dans un accompagnement en logement ajusté aux besoins. Il doit pouvoir être intensif, pluridisciplinaire et de longue durée, si nécessaire.
- Conclure un plan concerté de lutte contre le sans-abrisme concerté (associant les entités fédérées et la lutte contre la pauvreté, l'intégration sociale, la politique des grandes villes, la santé, l'action sociale, le bien-être, le logement, l'emploi).
- Prévenir le sans-abrisme (anticiper les sorties d'institution et les expulsions).
- Évaluer l'efficacité et l'efficacité des pratiques et politiques menées, de manière longitudinale, en documentant les trajectoires du public-cible.